

Quel certificat médical?

Aptitude classe 2 européenne

Règlement UE 1178/2011, annexe IV - PART-MED

Pour obtenir toutes les licences: PPL-A, H, SPL, BPL et aussi LAPL et brevet de base avion.

Validité géographique étendue aux pays de l'OACI

Durée de validité

5 ans jusque 40 ans; 2 ans à partir de 40 ans; 1 an à partir de 50 ans.

Aptitude LAPL Visite allégée aux privilèges restreints

Règlement UE 1178/2011, annexe IV - PART-MED

Pour obtenir les licences LAPL-A, H, S (restreintes aux aéronefs <2000 kg), **brevet de base, BPL restreint** (non commercial); ne permet pas d'obtenir les licences PPL-A, H, SPL et BPL commercial.

Critères médicaux: moins exigeants que la classe 2

Validité géographique restreinte

UE et aussi Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein.

Durée de validité

5 ans jusque 40 ans; 2 ans à partir de 40 ans.

Vous disposez encore d'un certificat médical non Européen ?

Il ne sera plus valable au delà du 8 avril 2017

Lors de votre prochaine visite médicale (dans tous les cas avant le 8 avril 2017), il sera remplacé par un certificat médical européen. Certains pays ne reconnaissent déjà plus cet ancien certificat français: si vous volez à l'étranger, repassez votre visite médicale sans tarder !

Malade ou sous traitement ?

Vous pouvez être **inapte: ne volez pas, même avec un certificat médical valide.**

Si vous êtes titulaire d'un certificat médical de classe 2 ou LAPL, **en cas de doute sur votre aptitude au vol, en cas d'utilisation de médicaments ou de traitements**, vous devez demander l'avis d'un médecin aéro agréé ou d'un centre d'expertise médicale.

Ref: UE 1178/2011, annexe IV - PART-MED A-020

La visite médicale

Seul un médecin agréé en aéromédecine peut délivrer vos certificats médicaux.

Prévoyez la consultation dans les 45 jours avant la fin de validité de votre certificat médical actuel.

Pensez à ramener votre carte d'identité et votre certificat médical en cours.

Une analyse d'urine, et, selon les cas un électrocardiogramme seront nécessaires.



Votre aptitude médicale

Pilote de planeur, ballon, avion, hélicoptère



Commission médicale



Pilotes planeur, ballon, avion, hélicoptère

Vous avez un brevet BPP, BPL, PPL-A, -H

Une aptitude classe 2 permet d'obtenir une licence SPL, BPL (commercial ou non), PPL-A, PPL-H, valide dans les pays de l'OACI.

Une aptitude LAPL permet d'obtenir une licence LAPL-S, -A, -H ou BPL restreint (non commercial) valide en UE seulement.

Vous avez un brevet LAPL-S, -A ou -H

Une aptitude LAPL permet d'obtenir une licence LAPL-S, -A ou -H, valide en UE seulement.

Vous avez un brevet de base

Une aptitude LAPL permet d'obtenir une licence LAPL-A restreinte au brevet de base.

Remarque: Une aptitude classe 2 peut remplacer une aptitude LAPL. L'inverse n'est pas vrai.

Brevet, licence et médical

	BREVET	PPL A,H	LAPL- A,H,S	BB	BPP, BPL
Certificat médical LAPL	Licence LAPL-A,H	Licence LAPL-A,H,S	Licence LAPL-A restreint	Licence LAPL-S, BPL restreint	
Certificat médical Classe 2	Licence PPL-A,H	Licence LAPL-A,H,S	Licence LAPL-A restreint	Licence SPL, BPL	

Les licences LAPL sont restreintes aux aéronefs <2000 kg. Le BPL restreint est restreint aux vols non commerciaux, hors instruction, valide en UE seulement.

Explication du trigramme apposé sur votre certificat

Trigramme	Explication
TML	restriction de la période de validité
VDL	correction de la vision de loin, avec paire de lunettes de secours en cabine
VML	correction de la vision de loin, intermédiaire et de près (verres progressifs), avec paire de lunettes de secours en cabine
VNL	correction de la vision de près, avec paire de lunettes de secours en cabine
VCL	vol de jour uniquement
RXO	examen ophtalmo spécifique (retirable que par un médecin évaluateur du Pôle médical)
CCL	correction par lentilles de contact exclusivement
HAL	port de prothèse auditive obligatoire
APL	Port de prothèse (d'un membre) obligatoire
AHL	valide seulement sur aéronef muni de commandes manuelles intégrales
OAL	restriction à un type d'aéronef (cas de handicap, après test sur aéronef)
SSL	restrictions spéciales à spécifier (ex: port de casque audio obligatoire, voltige exclue, surveillance par un centre d'expertise médicale ou un médecin aéro agréé)
SIC	dossier à présenter au Pôle médical
OSL	limitation avec pilote de sécurité

Médicalement inapte ?

Votre médecin agréé adresse votre dossier au Pôle médical de l'Aviation Civile

Une aptitude peut être discutée par votre médecin agréé avec le Pôle Médical, en fonction de votre dossier médical

Quelles sont vos possibilités de recours ?

En cas de désaccord avec la décision de votre médecin agréé ou du Pôle médical, vous pouvez déposer une demande de recours auprès du Conseil Médical de l'Aviation Civile.



Je suis pilote planeur, je vole en France et je souhaite une visite médicale allégée

- † Je dois convertir ma licence nationale BPP en licence européenne LAPL-S. Attention, ce certificat médical ne sera pas compatible avec les licences SPL et PPL.

Je suis pilote, je vole en France mais aussi en dehors de l'Europe.

- † Je dois avoir un certificat médical classe 2 Européenne car le LAPL n'est pas reconnu par l'OACI

Je suis pilote planeur et avion avec une licence SPL et PPL-A

- † Mon certificat médical classe 2 Européenne est valable pour les deux activités

Je suis pilote instructeur

- † Le certificat médical LAPL est insuffisant et une classe 2 est requise

Je fais des baptêmes dans mon club

- † Pour l'avion et l'hélicoptère, la durée de validité de votre certificat médical classe 2 est de 1 an quelque soit votre âge.

Je fais des vols commerciaux en ballon

- † Le certificat médical LAPL est insuffisant et une classe 2 est requise